

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 9 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 9 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 avril 2021, s'est réuni à la Salle des Fêtes sous la présidence de Madame Isabelle LARDIN, Maire.

Etaient présents :

I. LARDIN	J.P. MARTIN	R. VOIZEUX
G. CASTENETTO	S.GALDO	R. LEMOINE
F. BOUARD	G. VILLEMIN	A. LASSERTEUX
H. KWASIAK	F. LAUNOIS	M. KHOURI
M. PARISEL	J.P MUGNIER	

Etait excusé : S. DOLEGEAL

Secrétaire de séance : S. GALDO

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 MARS 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil Municipal décide de reporter les résultats 2020, soit :

- au budget primitif de la commune, une recette de fonctionnement (R002) de 161 707,08 €
- au budget primitif de la commune, une recette d'investissement (R1068) de 22 707,26 €
- au budget primitif de la commune, une dépense d'investissement (D001) de 22 707,26 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Après exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le conseil municipal décide de maintenir les taux suivants pour l'année 2021, à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti 13,12 %
- Taxe foncière sur le non bâti 26,13 %

Ces taux restent inchangés par rapport à l'année 2020.

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2021

Présenté par Mme le Maire,
Adopté à l'unanimité,
Le budget 2021 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes.

- **section fonctionnement : 496 851,04 €**
- **section investissement : 303 869,40 €**

BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT DE L'EUROPE 2021

Présenté par Mme le Maire,

Adopté à l'unanimité,

Le budget 2021 du lotissement de l'Europe s'équilibre en dépenses et en recettes.

- section fonctionnement : 40 875,46 €

- section investissement : 24 760,42 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Travaux pour la fibre :

La société scopelec devrait débiter des travaux à l'automne 2021 pour permettre aux opérateurs de pouvoir proposer des forfaits fibre aux habitants de Mandres d'ici l'été 2022.

Réfection du revêtement des rues de Champagne et de Bourgogne :

Le département a pour projet de réaliser dans les 2 prochaines années, la réfection du revêtement des rues de Champagne et de Bourgogne. Des travaux au niveau des trottoirs et des regards, à la charge de la commune, seront à réaliser en amont. Une étude sera réalisée dans l'année.

Remplacement de radiateurs dans le logement communal :

Le conseil municipal autorise Mme le maire à solliciter les subventions.

Pose de volets à l'école :

Le conseil municipal autorise Mme le maire à solliciter les subventions.

Désignation d'un élu référent pour le conseil intercommunal de la sécurité et de la prévention de la délinquance :

Jean-Pierre MARTIN est désigné à l'unanimité.

Solidarité :

Une famille de Mandres-la-Côte a été victime d'un sinistre. Aussi, la municipalité décide de lui octroyer une aide en bons d'achats.

Projet éolien :

Le projet éolien lancé avec la précédente municipalité a fait l'objet d'une analyse de faisabilité par la société VALECO. Les études écologiques, paysagères et acoustiques ont été réalisées et présentées au conseil municipal. Une lettre d'information sera prochainement distribuée par VALECO à l'ensemble des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23 heures 25.

